



## Des questions se posent sur l'introduction des passeports Covid-19 en UE

Par [Pierre Duval](#)

Mondialisation.ca, 10 juin 2021

[Observateur continental](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

L'UE met en place un passeport Covid-19 interne unique à partir du 1er juillet. Il est présenté comme étant un outil facultatif mais souhaitable. Bruxelles et la Commission européenne espèrent sauver l'été et redonner la liberté de circulation à 450 millions de citoyens des 27 pays de la plus grande union politique de la planète.

Le certificat numérique Covid, comme on l'appelle officiellement, sera un document unique pour tous les pays de l'UE certifiant que le porteur a été vacciné ou testé (test PCR négatif). Son objectif est d'éviter le chaos de l'été dernier lorsque chacun des pays de l'UE a introduit ses propres règles qui ont, en fait, suspendu les libertés de Schengen .

Ce certificat est un symbole du renouveau de Schengen. «Ce certificat vise à donner aux gens la confiance qu'ils peuvent réserver un hôtel ou un vol et planifier des vacances ou rendre visite à leur famille et à leurs proches», a [déclaré](#) ce mardi Juan Fernando Lopez Aguilar, l'eurodéputé socialiste espagnol et rapporteur de ce texte en rajoutant: «Ce n'est pas seulement pour les touristes ou le tourisme, mais il s'agit de relancer la confiance mutuelle entre les Etats membres et parmi les citoyens de l'UE».

Le nouveau document libérera les détenteurs de la nécessité de faire des tests supplémentaires et de subir la quarantaine lors des déplacements entre les pays de l'UE. Les médecins de n'importe quel pays de l'UE pourront apposer des tampons virtuels sur les vaccinations et les tests dans le certificat numérique Covid. Tous les autres pays de l'UE seront désormais tenus de l'accepter.

Règles et exclusions. Il ressemblera à un QR code dans une application téléphonique gratuite, mais les gardes-frontières, agents de sécurité et autres inspecteurs devront accepter les versions imprimées, malgré le nom de «certificat numérique». Les responsables européens affirment que les données personnelles des Européens dans cette application seront protégées comme jamais auparavant et les informations transmises lors de la certification sont très réduites et l'accès à toutes les données expirera complètement car la validité de la loi adoptée est limitée à un an.

Des réserves. Les tests d'anticorps ne peuvent pas, par exemple, être inscrits dans un passeport européen commun. La preuve de vaccination est, cependant, apposée après toute vaccination. En outre, les pays de l'UE sont obligés d'admettre uniquement les citoyens d'autres pays du bloc qui sont vaccinés avec l'un des vaccins approuvés dans l'UE. Ils sont désormais au nombre de quatre : Pfizer, AstraZeneca, Moderna et Johnson & Johnson.

Des exceptions. Chaque pays, pris individuellement, n'est pas obligé, mais peut, à sa discrétion, accepter les citoyens de l'UE vaccinés avec des vaccins non approuvés, par exemple chinois ou russes. Comment déterminer s'il faut démarrer seulement après deux injections ou si une seule suffit?

Les certificats Covid ne sont pas une nouveauté pour l'UE. Des négociations à leur sujet ont eu lieu depuis le mois de novembre dernier et depuis janvier les paramètres techniques des documents unifiés sont connus. Cela a permis à ceux qui souhaitaient commencer à les introduire en juin, sans attendre la loi devenue valable à partir du 1er juillet, de les adopter. Une dizaine de pays délivrent déjà des certificats numériques européens Covid: la Grèce, l'Espagne, l'Allemagne, la Lituanie, la Pologne et la Bulgarie.

Le reste de l'UE est en train de pousser la nouvelle loi. Le Parlement européen dans le processus de négociations avec la Commission européenne (en fait, le gouvernement de l'UE) n'a pas réussi à obtenir un test gratuit pour tout le monde. Mais, les responsables ont finalement promis d'allouer au moins 100 millions d'euros pour subventionner les tests PCR. Ceci est particulièrement important pour les jeunes, car ils n'ont pas encore atteint leur tour de se faire vacciner presque partout dans l'UE. Par conséquent, un test négatif est leur seule chance de voyager au sein de l'UE.

D'abord Schengen, puis le monde entier. L'UE espère que les passeports Covid rétabliront la liberté de circulation et éviteront les restrictions de déplacement de l'année dernière au sein d'une UE qui n'a connu aucune frontière pendant des décennies. Ils faciliteront et unifieront les certificats d'immunité ou d'absence d'infection existants. «Un certificat Covid ne sera pas un préalable à la libre circulation puisqu'il s'agit d'un droit fondamental des citoyens de l'Union européenne», a assuré la Commission européenne. Il faut [signaler](#) que les personnes vaccinés n'ont pas la garantie d'échapper aux tests et aux mesures de quarantaine.

La loi permet aux pays de l'UE de fermer les frontières aux Européens. Cependant, les députés européens et la Commission européenne ont tenté de réduire au maximum cette échappatoire. Si un pays veut l'utiliser, les autorités d'un tel pays devront avertir les pays voisins en 48 heures à l'avance et décrire en détail, à la fois, l'ampleur de l'atteinte à la liberté de circulation et les termes ou paramètres exacts signifiant la levée des restrictions.

La période de transition est fixée à un mois pour arriver à temps pour le pic de la saison touristique à la mi-août. Les certificats numériques européens Covid devraient être acceptés sans réserves dans tous les pays de l'UE. Dans le même temps, l'UE étendra leur effet à tous les pays qui ne sont pas membres de l'UE, mais qui n'ont pas de frontières rigides avec elle grâce à l'accord de Schengen: Suisse, Norvège, Liechtenstein et Islande.

Dans une étape prochaine, l'UE espère transformer les certificats numériques européens Covid en passeports étrangers et convaincre d'autres Etats, dont les Etats-Unis et le Royaume-Uni, de les reconnaître.

Pierre Duval

---

Articles Par : [Pierre Duval](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)